

Notre-Dame-des-Landes : Communiqué commun du mouvement anti aéroport après la décision de la cour administrative d'appel de Nantes

vendredi 18 novembre 2016, par [Collectif / Signatures multiples](#) (Date de rédaction antérieure : 14 novembre 2016).

Fait très exceptionnel, la cour d'appel a choisi d'aller à l'encontre de l'avis, développé le 7 novembre devant la juridiction administrative de Nantes, de Madame le rapporteur public.

Pour la première fois devant un tribunal, dans son réquisitoire, celle-ci avait démontré le caractère destructeur du projet, mis en avant à partir de textes officiels de la DGAC l'existence de l'actuel aéroport de Nantes Atlantique comme alternative crédible et validé bon nombre des arguments des opposants en s'appuyant sur le droit européen et français (éviter, réduire, compenser... les dégâts environnementaux). Elle a demandé l'annulation des arrêtés préfectoraux autorisant les travaux d'aménagement de l'aéroport et ne l'a pas obtenue. Les requérants examinent dès demain la poursuite des recours.

La décision de la Cour d'appel n'entame en rien la légitimité de notre combat face à la destruction du vivant et à la marchandisation du monde. L'ensemble du mouvement antiaéroport réaffirme qu'il ne laissera place à aucun début de travaux ni d'expulsion sur la Zad de Notre-Dame-des-Landes.

Nos appels à soutien et réactions immédiates et massives, au niveau local, régional et au delà, restent inchangés en cas de démarrage de chantiers ou de tentative d'expulsion. Nous les mettrons en œuvre avec toute la détermination nécessaire.

Il n'y aura pas d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. La Zad fleurira !

L'ensemble du mouvement antiaéroport : l'ensemble des organisations de la Coordination des opposants au projet d'aéroport - Copain 44 Naturalistes en lutte - des occupant.e.s de la zad
